

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

swisspor Colle périmétrique 2K

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Colle périmétrique 2K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Enduit bitumineux épais bicomposant, renforcé de matières synthétiques et de fibres.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

swisspor AG
Bahnhofstrasse 50
CH-6312 Steinhausen
Téléphone : +41 21 948 48 48
Fax : +41 21 948 48 59
E-Mail/Internet : info@swisspor.com / www.swisspor.com

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva
(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)
Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich
Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger : aucune

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence : aucun

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs :

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9 Numéro d'identification UE: 613-088-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60-XXXX	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317)  Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05%	0 - < 0,02 pds %

Texte des phrases H- et EUH : voir section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation :

Aucunes mesures particulières ne sont exigées

En cas de contact avec la peau :

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles :

Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection personnel.

Équipement de protection :

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention :

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage :

Diluer avec beaucoup d'eau. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr : voir rubrique 7

Protection individuelle : voir rubrique 8

Evacuation : voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Recueillir le produit répandu.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation :

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie :

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Température de stockage : 5-35°C

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne) : 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solutions spécifiques au domaine :

Émulsions de bitume

GISCODE :

BBP10

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2022	Asphalt n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	① 5 mg/m ³ ② 20 mg/m ³ ⑤ (Dampf und Aerosol; kann über die Haut aufgenommen werden) H C2; Tox: AW; Messmeth: BIA

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Asphalt n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	2,88 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Asphalt n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	0,61 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets locaux

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage :

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau :

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile) Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire est nécessaire lors de procédé de pulvérisation

Autres mesures de protection :

Combinaison à usage unique lors de procédé de pulvérisation

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Indications détaillées : voir notice technique.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

L'état physique

Pâte

Couleur

noir

Odeur

sans odeur

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	11 - 11,5	20 °C	
Point de fusion	<i>non déterminé</i>		
Point de congélation	≈ 0 °C		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 100 °C		
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>		
Point éclair	<i>non déterminé</i>		
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non déterminé</i>		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>		
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité	≈ 1,03 g/cm ³	20 °C	
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>		
Solubilité dans l'eau	miscible		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C	
Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral:	0 %		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible, mais légèrement comburant (teneur active en oxygène, env. 2%).

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Asphalt n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9
DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) Gestis
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) Gestis
pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt n°CAS: 3811-73-2 N°CE: 223-296-5
DL50 par voie orale: 1 100 mg/kg (rat) EPA OPP 81-1 (Acute Oral Toxicity)
DL50 dermique: 1 800 mg/kg (rabbit) EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 1,08 mg/L (rat)

Toxicité orale aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires :

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

Code des déchets conditionnement

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit :

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage :

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

14. Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée - elle n'est pas nécessaire pour ce mélange.

16. Autres informations

16.1.1 Indication de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviation et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et source importantes des données

Nom de la substance	Type	source(s) d'approvisionnement
pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt n°CAS: 3811-73-2 N°CE: 223-296-5	DL50 par voie orale; DL50 dermique; CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/ brouillard)	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent au meilleur de nos connaissances au moment de la mise sous presse. Les informations sont destinées à vous fournir des directives pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mélangé ou traité avec d'autres matériaux ou est soumis à un traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication contraire expresse. Suivez les instructions d'utilisation sur l'étiquette.